

ASSOCIATION DES  
PETITES VILLES DE FRANCE

**APVF**

**MANIFESTE POUR  
DES PETITES VILLES  
PLUS BIENVEILLANTES**

2026  
2032

# s o m m a i r e

<b>I. BIEN VIVRE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE</b>	<b>4</b>
a. Bien grandir : petite enfance, éducation, jeunesse .....	4
b. Bien se soigner : garantir une offre de santé de proximité face aux déserts médicaux .....	6
c. Bien vieillir : accompagner l'autonomie et la solidarité entre générations .....	8
<b>II. BIEN VIVRE À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>9</b>
a. Bien se loger : construire, rénover et adapter nos logements .....	9
b. Bien se déplacer : mobilités durables et nouvelles pratiques de déplacement....	10
c. Bien se structurer en réseaux : énergie, alimentation, eau, déchets.....	11
<b>III. BIEN VIVRE GRÂCE À UN SERVICE PUBLIC LOCAL FORT ET ACCESSIBLE</b>	<b>13</b>
a. Bien protéger : la sécurité du quotidien et les polices municipales.....	13
b. Bien partager : culture, sport et vie associative au service du lien social.....	14
c. Bien accompagner : nouveaux usages, tiers-lieux, maisons France services et mutualisation locale .....	15
<b>IV. BIEN VIVRE EN TRAVAILLANT ET EN CONSOMMANT LOCAL</b>	<b>16</b>
a. Bien produire : responsabilité territoriale des entreprises et réindustrialisation.....	16
b. Bien consommer localement : redynamiser le commerce de proximité .....	18
c. Bien innover : le numérique au service du territoire.....	20
<b>NOS PRINCIPALES PRÉCONISATIONS POUR DES PETITES VILLES PLUS BIENVEILLANTES</b>	<b>21</b>
Et après ! .....	22

# édition



**Christophe Bouillon**  
Président de l'APVF  
Maire de Barentin  
Ancien député  
de Seine-Maritime

Améliorer la vie de nos concitoyens, porter une attention soutenue à ceux qui en ont le plus besoin, rendre le futur plus désirable, c'est ce qu'ont tenté de faire tous les Maires de petites villes dans leurs collectivités tout au long du mandat qui s'achève.

Ce mandat qui, rappelons-le, fut hors norme et inédit à bien des égards, à commencer par la crise sanitaire.

Nous avons été au cours de ces années, les urgentistes de la République, palliant les carences et les défaillances de l'État.

Le prochain mandat municipal sera au cœur des transitions mais sera aussi celui de toutes les urgences. Nous devons faire face en particulier à deux grands défis : celui de la transition écologique et celui de la transition démographique avec le vieillissement de la population.

Maires de petites villes, nous serons donc au cœur de l'action, conscients et portés par la conviction que l'avenir passera plus que jamais par la proximité et par les collectivités à taille humaine. Santé, sécurité, mobilité, transition écologique, telles sont les principales priorités de nos concitoyens pour les prochaines élections municipales.

Nul doute que nos petites villes seront autant de laboratoires de transitions qui devront être mises en œuvre.

C'est pourquoi, en quelques pages, l'Association des petites villes de France a souhaité rappeler les enjeux et les priorités de la prochaine mandature, qui, sans être un programme électoral constitueront pour beaucoup d'entre nous notre ligne d'action afin de préparer l'avenir ici et maintenant !

# I BIEN VIVRE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Les petites villes sont les territoires du lien intergénérationnel, où l'on peut grandir, se soigner, vieillir et s'épanouir dans un cadre de vie à taille humaine.

## A. BIEN GRANDIR : PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Dans un contexte de vieillissement de la population des petites villes, **un des enjeux du prochain mandat est de garantir l'attractivité auprès des jeunes et des actifs**. Si les questions de services publics, de mobilité et de santé sont incontournables, la question de la jeunesse, en elle-même ne peut pas être ignorée. Comment accueillir les enfants en bas âge ? Quel accompagnement apporter pendant le temps périscolaire ? Quel mobilier adopter pour favoriser les apprentissages des enfants ? Comment accompagner les enfants en situation de handicap pour leur permettre une scolarité épanouie ? Pour l'ensemble de ces questions, c'est auprès du Maire qu'il faudra trouver des réponses. Ces réponses sont d'autant plus indispensables que, généralement, en matière de petite enfance ou de politique pour la jeunesse, les enfants concernés n'habitent pas nécessairement la ville, eu égard au rôle de petite centralité que jouent les petites villes. **L'enjeu est donc non seulement celui de l'attractivité de la commune, mais également celui de la cohésion sociale des territoires, pour la réussite de l'ensemble des enfants et des jeunes.**

Il convient de distinguer les enjeux spécifiques du service public de la petite enfance, d'une part, des questions d'éducation et de soutien à la jeunesse, d'autre part.

En effet, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les communes de plus de 3 500 habitants sont autorités organisatrices du jeune enfant**, dans le cadre de la mise en place d'un service public de la petite enfance, défini dans la loi pour le plein emploi, adoptée le 18 décembre 2023. Même si cette compétence est fréquemment transférée au niveau de l'intercommunalité, les Maires doivent faire face à un certain nombre d'enjeux, en propre, ou par le truchement de leur EPCI. Se pose tout d'abord la question de l'accompagnement financier nécessaire à la mise en place d'un service public de la petite enfance, mais également à la crise des recrutements qui affecte le secteur.

Si les marges de manœuvre financières sont limitées, **les Maires disposent d'un levier en matière de définition des modalités d'accueil du jeune enfant** – il s'agit là de l'un des apports de la réforme. Pour assurer un service public de la petite enfance de qualité, et attirer de nouveaux professionnels, les communes devraient intégrer des critères de qualité dans les appels d'offres pour la petite enfance<sup>1</sup>. En effet, les conditions d'exercice peuvent être un puissant facteur d'attractivité professionnel, tout en offrant une garantie quant au service proposé aux usagers.

Par ailleurs, si la question budgétaire demeure un élément fondamental de l'équation, d'autres solutions peuvent être envisagées. **Des initiatives de plus en plus nombreuses de solutions non lucratives voient en effet le jour, organisées sous la forme de coopératives**. Le rôle du Maire, pour que ces solutions éclosent est de les mettre en réseau<sup>2</sup>, et de les accompagner dans la structuration de leurs projets.

<sup>1</sup> Terra Nova, «La petite enfance : un secteur à bout de souffle en mal d'attractivité», 2024.

<sup>2</sup> Fondation Jean Jaurès, «Des crèches coopératives pour démarchandiser la petite enfance», 2025.

### Après la petite enfance, l'école.

S'il est une institution qui symbolise au plus près le pacte républicain, c'est bien celle-ci : l'école. Souvent, les Maires y sont cantonnés au rôle de gardien des murs et des équipements. Cela est vrai : près de **25% des dépenses de fonctionnement des communes est consacré à l'école**, au sens large. Mais cela ne résume pas le rôle des Maires. Ce sont, à l'instar du corps enseignant et de l'administration de l'Éducation nationale, des acteurs à part entière du projet éducatif.

Comment cela se manifeste-t-il ? La politique d'éducation doit tout d'abord être une politique globale. Cela signifie qu'elle doit intéresser l'ensemble des acteurs concernés : **corps enseignant, rectorat, CAF, mais aussi collectivités territoriales**. On pourrait donner à cette approche transversale le nom de « coéducation ». Les Maires doivent y prendre pleinement leur part. Cela passe par l'organisation de la journée de l'élève, avec le nécessaire équilibre entre activités scolaires et périscolaires. Cela passe également par l'investissement dans du mobilier scolaire le plus adapté aux pédagogies enseignées. Cela passe enfin par l'enjeu du numérique, sans le réduire à la seule dimension des écrans, tant d'autres usages peuvent selon nous être intégrés aux enseignements.

Les spécificités territoriales doivent également être prises en compte. À ce titre, le développement des cités éducatives et des territoires éducatifs ruraux ne saurait prospérer sans la collaboration des Maires.

Néanmoins, seul un nombre restreint de territoires bénéficie de ces dispositifs. Il apparaît cependant indispensable de trouver des solutions dans l'ensemble de nos territoires, et en particulier dans la ruralité, dans les quartiers prioritaires de la ville, ou en outremer.

Là encore, les dynamiques démographiques différentes appellent des réponses différenciées. Ainsi, **dans la ruralité, la garantie du maillage territorial par les établissements scolaires est essentielle<sup>3</sup>**. Si les Maires ne disposent pas de compétences quant au maintien des établissements scolaires, ils disposent d'un mot à dire pour le maintien du nombre de classes. Ce maintien doit néanmoins être justifié par le nombre d'élèves par classe. Dans les outremers, et singulièrement en Guyane et à Mayotte, la problématique est parfois celle de la non-scolarisation<sup>4</sup>. Le rôle des Maires est alors de participer à garantir ce droit fondamental.

Les inégalités d'accès à l'éducation peuvent être le fruit de fractures territoriales, mais également d'inégalités sociales. Or, les **Maires peuvent également contribuer à l'égalité des chances**. Un des principaux facteurs d'inégalités ne se trouve pas tant entre les murs de l'école, qu'en dehors, en famille. **C'est ce temps « hors-école » que les communes doivent mieux investir**. Par la mise en place d'activités périscolaires, pour éviter le décalage scolaire, mais également par un accompagnement spécifique des élèves en difficultés. Les communes peuvent participer à mieux épauler le temps personnel de chaque élève.

La dernière fracture est celle du handicap. C'est tout l'enjeu de l'école inclusive. De 134 000 enfants handicapés scolarisés en milieu dit « ordinaire », c'est-à-dire hors établissements spécialisés, en 2004, ils étaient plus de 436 000 en 2022<sup>5</sup>. Cette hausse, qui est à la fois le signe de la prise en compte du handicap et la volonté de garantir une même scolarité à tous les enfants, demande une adaptation des capacités d'accueil. Ces capacités, absolument nécessaires, font parfois peser des coûts importants aux petites villes, du fait de leur rôle de petites centralités, ce qui appelle à engager, là où c'est possible et pertinent, des réflexions sur des modalités de mutualisation entre collectivités.

En tout état de cause, **la politique d'inclusion doit être rendue effective<sup>6</sup>**. Pour ce faire, **les communes doivent proposer**, lorsque cela n'est pas le cas, **des formations des agents aux enjeux d'inclusion**. En outre, alors que le statut d'Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap a connu de nombreuses évolutions, sans toutefois disposer de garanties quant au financement des postes, le rôle des Maires est d'apporter de la lisibilité sur les plages horaires travaillées et, autant que faire se peut, de garantir une continuité de l'accompagnement de l'enfant pendant l'ensemble de la journée.

En résumé, l'enjeu du prochain mandat pour les Maires est de permettre l'émergence d'une école bienveillante, adaptée aux transitions et au service d'une pédagogie plus interactive et collaborative.

### ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Encourager le développement de coopératives pour l'accueil des jeunes enfants.
- Former les agents du périscolaire aux enjeux d'inclusion pour mieux accompagner les enfants porteurs de handicap.
- Développer un accompagnement des enfants « hors-école » pour lutter pour l'égalité des chances.

<sup>3</sup> Institut Terram, « Jeunesse et mobilité : la fracture rurale », 2024.

<sup>4</sup> Fondation Jean Jaurès, « L'école dans les territoires ultramarins : les problématiques de la non-scolarisation », 2024.

<sup>5</sup> Le Monde, « L'école inclusive, un système qui craque », 2024.

<sup>6</sup> Terra Nova, « Les dilemmes de l'école inclusive », 2023.

## B. BIEN SE SOIGNER : GARANTIR UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ FACE AUX DÉSERTS MÉDICAUX

Pouvoir consulter un médecin sans attendre des semaines, aller à la pharmacie sans parcourir des kilomètres, obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ou un pédiatre sans devoir quitter son département : dans les petites villes, ces gestes simples sont devenus une épreuve.

En 2025, **7 millions de Français n'ont pas de médecin traitant<sup>7</sup>** et **31% de la population vit dans une zone sous-dense<sup>8</sup>**. Cette fracture s'aggrave : selon le **Baromètre 2025 de l'accès aux soins, près d'un Français sur trois** a déjà renoncé à consulter un professionnel de santé faute de disponibilité, de coût ou de distance. Le renoncement est **encore plus marqué pour les femmes (4%)**, en particulier pour les consultations gynécologiques, et **pour les familles avec jeunes enfants**, confrontées à la raréfaction des pédiatres. Dans de nombreux territoires, il faut désormais **plus de deux mois pour obtenir un rendez-vous en médecine générale** et parfois **plus de six mois pour un spécialiste<sup>9</sup>**.

Cette réalité n'est pas une fatalité. Les Maires des petites villes en font chaque jour la démonstration. Parce qu'ils connaissent leurs habitants, ils sont souvent les premiers à alerter, à convaincre un praticien de s'installer, à créer un logement pour un interne ou à accueillir une permanence médicale. **Ils sont les maillons essentiels d'un système de santé à reconstruire**, mais encore trop souvent dépourvus des leviers nécessaires.

Les solutions existent déjà sur le terrain pour assurer l'accès aux soins, qui constitue **un pilier du pacte républicain**.

Le premier axe de réponse à la désertification médicale est la création d'établissements pour accueillir des professionnels de santé sur le territoire. Deux modes d'installation, variant selon le statut des professionnels soignant, peuvent être envisagés : **les maisons de santé**, où les professionnels de santé demeurent libéraux, et **les centres de santé**, où ils sont salariés par la collectivité. Dans certains territoires particulièrement touchés, la création d'un **centre municipal de santé** peut ainsi constituer une réponse adaptée pour garantir une offre de soins stable et accessible à tous, lorsque les solutions libérales peinent à se maintenir.

Pour créer un centre de santé, **une commune doit d'abord définir un projet de santé conforme aux priorités régionales** et l'adresser à l'ARS, qui vérifie sa cohérence et son inscription dans l'offre locale. La collectivité doit ensuite choisir un mode de gestion – le plus souvent en régie ou via un organisme à but non lucratif – et recruter directement des professionnels salariés. Elle doit établir un règlement de fonctionnement, organiser matériellement les locaux, sécuriser le financement (investissement, masse salariale, équipement) et déclarer officiellement l'ouverture du centre auprès de l'ARS. **La commune assure alors la gestion administrative et la responsabilité de la qualité des soins**, avec une obligation de tiers payant et une traçabilité renforcée de l'activité.

**La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle repose sur une logique différente. La commune soutient avant tout une dynamique libérale plutôt qu'un service public direct.** Les professionnels de santé du territoire doivent s'associer, rédiger un projet de santé commun et le soumettre à l'ARS pour validation. Une fois le projet approuvé, la commune peut accompagner l'installation en proposant un lieu adapté, éventuellement en investissant dans les locaux, en facilitant les démarches ou en soutenant le montage juridique. Les praticiens restent toutefois indépendants et exercent en libéral, avec un financement pérennisé par l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI), qui rémunère l'exercice coordonné et les missions transversales.

7 CNAM, Rapport sur l'accès aux soins de premier recours, 2025.

8 Drees, Cartographie des zones sous-denses en offre médicale, 2025.

9 Observatoire de la santé et des territoires, « Baromètre 2025 de l'accès aux soins », 2025.

**Ces deux dispositifs présentent toutefois des limites face à la désertification médicale.** Le centre de santé offre un contrôle public important, mais son modèle économique est très exigeant : il impose une masse salariale élevée, une gestion RH continue et une forte capacité d'attractivité pour recruter des médecins salariés. Sa viabilité reste fragile dans les territoires les plus sous-dotés. La maison de santé, quant à elle, dépend presque entièrement de la volonté des libéraux de s'installer et de travailler en coordination. Elle ne corrige pas la pénurie structurelle de médecins et ne garantit ni l'amplitude horaire ni la permanence des soins attendues par les habitants. Dans les deux cas, ces solutions améliorent l'organisation locale des soins mais ne suffisent pas, à elles seules, à enrayer la raréfaction de la médecine de ville dans les petites villes.

L'accès aux soins non programmés constitue dès lors un enjeu majeur pour les petites villes. L'absence de réponses locales conduit à **une saturation des urgences<sup>10</sup>** et à des pertes de chance pour les patients. Les communes doivent pouvoir structurer, avec les professionnels de santé et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), des solutions territoriales adaptées : **maisons médicales de garde, centres de soins non programmés ou permanences coordonnées.**

Un autre axe, en plein développement depuis la crise Covid, est la télémédecine. **La télémédecine de proximité** doit être ancrée dans des lieux connus et accessibles (pharmacies, Maisons France services, tiers-lieux) intégrée à une organisation territoriale coordonnée et assortie d'un accompagnement humain, afin de garantir la continuité du parcours de soins et éviter une médecine à deux vitesses.

Enfin, troisième axe : l'offre de soins doit s'appuyer sur **le maillage territorial des officines de pharmacies**. En effet, **les pharmacies** assurent le suivi quotidien, la vaccination, le dépistage, le conseil et la prévention. Pourtant, près de **1600 pharmacies ont fermé depuis 2020<sup>11</sup>**, ce qui équivaut à environ 1 fermeture par jour, menaçant un maillage territorial essentiel. La commune peut développer un **éco-système de services de proximité** (médecins, infirmiers, maison de santé, commerces de proximité...), ce qui rend l'installation d'une pharmacie plus attractive – tant pour le pharmacien que pour les usagers. Un bon maillage de services augmente la viabilité économique d'une officine. Dans une période de renchérissement du foncier, la mise à disposition de locaux et l'appui aux projets d'installation sont également des leviers à mobiliser.

L'APVF préconise également la création, dans chaque petite ville, d'un **poste d'adjoint au Maire en charge de la santé**. L'objectif n'est pas de se limiter à la seule question de l'offre de soins, mais d'intégrer la santé de manière transversale dans l'ensemble des compétences communales : prévention, lutte contre les pollutions et nuisances, promotion d'une alimentation saine, développement des mobilités douces, renforcement du lien social...

## ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Développer une télémédecine de proximité intégrée à des lieux identifiés, accompagnée humainement et coordonnée avec les acteurs de santé locaux.
- Renforcer le maillage territorial des pharmacies et des services de santé, en soutenant l'installation et la pérennité des officines.
- Organiser une offre de soins de proximité intégrée, reposant principalement sur des centres municipaux de santé ou des maisons de santé pluriprofessionnelles selon les besoins du territoire, avec un soutien renforcé de l'État.
- Créer un poste d'adjoint dédié à la santé dans les petites villes.

<sup>10</sup> France Assos Santé, « *La santé : une priorité pour les habitants, un levier d'action pour les Maires* », 2026.  
<sup>11</sup> USPO, Communiqué sur les fermetures d'officines, 2025.

## C. BIEN VIEILLIR : ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

Le vieillissement de la population française est désormais une réalité. Pour la première fois, en 2024, le **nombre de décès a dépassé celui des naissances**<sup>12</sup>.

Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent aujourd'hui **près de 20 % de la population française**, et cette proportion dépassera un quart d'ici 2040. Dans les petites villes, cette transition démographique est encore plus rapide : **la part des plus de 75 ans progresse deux fois plus vite qu'en métropole**<sup>13</sup>.

Relever le défi du vieillissement et de l'isolement social sera donc l'une des principales priorités des prochains mandats municipaux pour les Maires des petites villes. La lutte contre la solitude, l'isolement et la construction d'un **parcours résidentiel adapté** devront constituer un axe central des politiques municipales conduites par les élus.

Dans cette optique, les communes peuvent renforcer les **actions de sensibilisation intergénérationnelles**, notamment auprès des plus jeunes, afin de lutter plus résolument et de manière continue contre ce que certains appellent la « mort sociale ».

La question du logement et du parcours résidentiel des personnes âgées constituera également un enjeu majeur du prochain mandat. La création de nouveaux EHPAD, pour nécessaire qu'elle soit, ne peut être qu'une réponse partielle. La priorité, dans les petites villes, doit être le **maintien à domicile**. Il ne s'agit pas seulement d'une question technique : cela suppose une meilleure coordination entre acteurs publics et privés, ainsi qu'une prise de conscience accrue des bailleurs sociaux, afin de proposer des **logements adaptés** (accessibilité, domotique, proximité des services). Cette exigence est d'autant plus forte que **74 % des personnes âgées de plus de 85 ans n'envisagent pas de déménager**<sup>14</sup>.

**Dans le même temps, les EHPAD doivent faire l'objet d'un véritable « Pacte Grand Âge » national**<sup>15</sup>, garantissant des moyens humains et financiers aux communes pour moderniser les établissements, en créer de nouveaux à taille humaine et soutenir les personnels soignants. Les Maires des petites villes, souvent gestionnaires d'EHPAD publics, doivent disposer d'outils simples pour adapter ces structures aux attentes actuelles : davantage d'accompagnement individuel, de prévention, de lien avec la vie locale et de coopération avec les services d'aide à domicile.

Le développement de **formes d'habitat partagé** tels que les logements intergénérationnels ou les résidences seniors à taille humaine doit également être encouragé.

Une attention particulière devra être portée aux **personnes en situation de handicap**, notamment par l'adaptation de l'espace public (mobilier urbain, trottoirs, signalétique, éclairage, transports collectifs) et par le renforcement de l'accessibilité des bâtiments communaux et commerces.

Il conviendra aussi de mieux repérer les **situations d'isolement**, en développant des partenariats avec La Poste, les services à domicile et les associations locales : les facteurs, aides à domicile et bénévoles peuvent jouer un rôle essentiel dans l'identification des fragilités.

La prochaine mandature municipale devra en outre garantir l'**accès à la mobilité et aux commerces de proximité**. La revitalisation des centres-villes, la présence de services essentiels et la réouverture de **lieux de convivialité** (cafés, marchés, bibliothèques, tiers-lieux) devront être poursuivies et amplifiées.

La **fracture numérique** accentue également l'isolement des aînés : pour beaucoup, la dématérialisation des démarches administratives ou bancaires constitue un nouvel obstacle à l'autonomie. Ce défi appelle une meilleure articulation entre politiques du grand âge et inclusion numérique.

Les Maires des petites villes sont ainsi en première ligne pour affronter le défi de la **transition démographique**. Leur maillage dense, leurs services de proximité, leurs commerces, leur vie associative et leur capacité à créer du lien social constituent autant d'atouts pour permettre à chacun de **bien vieillir dans son territoire**.

### ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Mettre en place une stratégie d'adaptation des logements existants pour le maintien à domicile.
- Développer une offre de transports adaptée au vieillissement de la population par le transport à la demande et la mise en conformité du réseau de bus.
- Combattre l'isolement et la solitude des personnes âgées par une stratégie du lien social au cœur des politiques publiques locales.

12 Insee, « Bilan démographique 2024 – Naissances et décès en France métropolitaine », 2025.

13 Insee, « Projections démographiques à l'horizon 2040 – Vieillissement et structure par âge », 2025.

14 Petits Frères des Pauvres, « Baromètre - Solitude et isolement des personnes âgées », 2025.

15 Ministère des Solidarités, « Feuille de route - Pacte Grand Âge et autonomie », 2025.

## II BIEN VIVRE À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les petites villes sont aux avant-postes de la transition écologique et énergétique, en conjuguant sobriété, innovation et qualité de vie.

À la croisée du rural et de l'urbain, les petites villes ont la capacité unique d'expérimenter des modèles de développement sobres, résilients et inclusifs. Le défi est clair : faire de la transition écologique une opportunité de mieux vivre, et non une contrainte supplémentaire.

### A. BIEN SE LOGER : CONSTRUIRE, RÉNOVER ET ADAPTER NOS LOGEMENTS

Les petites villes doivent contribuer à **mettre fin à la crise du logement**. Celle-ci conditionne tout : la mobilité, la natalité, la santé et le sentiment d'appartenance à un territoire. Il faut redonner confiance aux acteurs du logement des collectivités territoriales, qui doivent redevenir **les moteurs d'une planification ambitieuse**. Les Collectivités peuvent prouver qu'elles savent construire autrement, plus vite, plus sobrement, plus intelligemment : sobriété foncière, innovation dans les matériaux, maîtrise des coûts, mixité générationnelle, fonctionnelle et sociale.

Dans les petites villes françaises, le logement est à la fois un **héritage** et un **levier**. Héritage, parce que le bâti ancien y est largement majoritaire : il structure les centres, façonne les paysages urbains et concentre les enjeux de rénovation. Levier, parce que cette réalité ouvre un vaste champ d'action pour la **réhabilitation énergétique, la mise en valeur du patrimoine et la revitalisation des centralités**.

La transition écologique y trouve un terrain particulièrement pertinent. En 2024, **43% de la consommation d'énergie finale de la France provient de l'exploitation des bâtiments**<sup>16</sup>. À l'échelle d'un foyer, les économies générées par une rénovation performante représentent **plusieurs centaines d'euros par an**, un bénéfice social autant qu'écologique.

Dans le même temps, la crise du logement impose un effort national considérable : les besoins sont estimés à **500 000 nouveaux logements par an**, alors que **264 000 logements seulement ont été mis en chantier sur les douze derniers mois**<sup>17</sup>.

Pour les petites villes, « bien se loger » ne signifie pas seulement rénover : il s'agit aussi donc de **repenser la construction**. Alors que nos territoires voient leur foncier saturé, l'enjeu n'est plus de construire beaucoup, c'est de **construire mieux**. Le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, issu de la loi *Climat et Résilience* de 2021, oriente désormais l'action publique vers la mobilisation du bâti existant, la densification raisonnée et la qualité urbaine.

La **vacance**, problématique bien identifiée des petites villes, devient un gisement stratégique. Le programme **Petites Villes de Demain** (ANCT), qui a déjà accompagné plus de **1600 communes**, démontre qu'il est possible de transformer logements vacants, rez-de-chaussée inoccupés et dents creuses en **habitat durable et accessible**, sans artificialiser.

L'habitat doit aussi répondre au **vieillissement rapide** de la population : d'ici 2035, plus d'un habitant sur quatre dans les petites villes aura plus de 65 ans<sup>18</sup>. Adapter les logements : plain-pied, accessibilité, proximité des services devient une condition pour le vivre-ensemble et maintenir les seniors au cœur de nos villes.

Autrement dit, le logement dans les petites villes est une clé pour **reconstruire un modèle de société sobre et solidaire**.

### ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Densifier et réhabiliter l'habitat urbain pour répondre à la crise du logement.
- Déployer un véritable Plan Logements Vacants.
- Lutter efficacement contre l'habitat indigne, en s'appuyant sur les pouvoirs de police du Maire et les opérateurs agréés.

<sup>16</sup> Batizoom/SDES, 2024.

<sup>17</sup> SDES 2024 ; Fondation pour le Logement, État du mal-logement 2025.

<sup>18</sup> Projections INSEE, Omphale 2023.

## B. BIEN SE DÉPLACER : MOBILITÉS DURABLES ET NOUVELLES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT

Dans un contexte de hausse des prix des carburants et d'urgence climatique, les **mobilités quotidiennes** constituent un enjeu essentiel. Aujourd'hui, l'essentiel des déplacements domicile-travail dans nombre de petites villes se fait encore en voiture individuelle un phénomène que l'on désigne par «autosolisme». Près de 8 conducteurs sur 10 effectuent seuls leur trajet quotidien. Lutter contre l'autosolisme<sup>19</sup>, coûteux, polluant et peu solidaire est un impératif.

Le premier levier est le **développement des services collectifs** : bus, navettes, cars express. Il s'agit de densifier les réseaux de transport dans les petites villes pour offrir une alternative crédible à la voiture ; mais toutes les communes ne peuvent suivre ce modèle. Pour certaines d'entre-elles, le transport se réduit au seul ramassage scolaire matin et soir.

Un autre levier est alors à voir dans **le covoiturage et les offres de mobilité partagée**, afin de ne plus être seul à bord de son véhicule. Selon l'ADEME<sup>20</sup>, sur les 12 derniers mois, 14 millions de Français ont déclaré avoir pratiqué le covoiturage sur un trajet de courte distance, dont 800 000 via une plateforme. Des plateformes ou des services locaux émergent dans les intercommunalités, parfois associés à des incitations financières (prime, «versement mobilité») ; un levier simple et immédiat pour changer les mobilités et les organiser.

Il faut également penser au **chaînage du «dernier kilomètre»** : vélo, marche, trottinettes, sont autant de leviers qui connaissent un regain d'intérêt. Le développement d'itinéraires cyclables sécurisés, de «véloroutes» reliant centre-bourg et zones d'activité, ou encore des aides locales à l'achat de vélos électriques (subventions allant –selon les collectivités– de 200 à 500 €) constituent des leviers puissants pour décarboner les mobilités sans exclure.

Enfin un levier, souvent décisif pour l'avenir des petites villes, est la **desserte ferroviaire**. Le train demeure un outil indispensable pour maintenir le lien entre les territoires, connecter les habitants à leurs bassins d'emplois et soutenir l'attractivité locale. Pour beaucoup de petites villes, la gare est un point d'ancrage : elle conditionne l'accès à l'emploi, aux études, aux services publics et aux mobilités longues distances. Mais cette desserte ne peut jouer son rôle que si elle est maintenue, modernisée et entretenue. Trop de petites lignes ont disparu faute d'investissements réguliers, entraînant un enclavement durable. Préserver et réhabiliter ces infrastructures, c'est garantir que les petites villes restent connectées, vivantes et accessibles et que la mobilité ne devienne pas un privilège.

L'enjeu est de **densifier et diversifier les offres pour couvrir finement nos bassins de vie** d'offrir un véritable «mille-feuille» de solutions car le droit à la mobilité existe : sans alternatives crédibles, on condamne de nombreuses personnes à l'assivation à résidence.

### ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Activer le développement des mobilités actives via le développement des rues-écoles et la formation au savoir rouler à vélo ou le permis piéton.
- À l'échelle de l'intercommunalité, porter la prise de compétences mobilités afin de lever le versement mobilité et devenir ainsi un organisateur de transport et répondre à la demande de densification des mobilités.

<sup>19</sup> Selon la 4<sup>e</sup> édition du *Baromètre de l'autosolisme* (VINCI).

<sup>20</sup> Enquête nationale sur le covoiturage, 2025.

## C. BIEN SE STRUCTURER EN RÉSEAUX : ÉNERGIE, ALIMENTATION, EAU, DÉCHETS

Parmi les nombreuses crises qui ont marqué le mandat 2020-2026, une a particulièrement été coûteuse pour les petites villes : la crise de l'énergie. La hausse massive des prix, dans le sillage du conflit ukrainien, a mis en évidence la nécessité de disposer d'un système énergétique résilient. Cette hausse des prix s'est manifestée par la hausse des coûts fixes des services publics locaux, dans des proportions inédites. **L'impératif de la transition énergétique est désormais largement partagé.**

Le rôle des collectivités territoriales dans cette transition est crucial. En effet, une des clefs pour réussir la transition réside dans les capacités qui seront installées dans les territoires, dans une perspective d'autoconsommation, ou de mise sur le marché. Les énergies renouvelables constituent donc une des solutions pour répondre à cet enjeu<sup>21</sup>.

**Il n'y aura donc pas une transition énergétique, mais des transitions énergétiques locales**<sup>22</sup>. Des premiers pas, au niveau institutionnel, ont été faits, avec entre autres, la mise en place de contrats de transition énergétique, ou la création de COP régionales pour piloter le déploiement de zones d'accélération des énergies renouvelables. Sur cette question comme sur d'autres, c'est au niveau financier que le bât blesse : les collectivités sont toujours dans l'attente d'un mécanisme de péréquation « dotation pour la transition énergétique », alors qu'elles évoluent dans un contexte où les retombées fiscales liées à la production d'énergies renouvelables sur les territoires qui les accueillent sont menacées<sup>23</sup>.

Du fait de marges budgétaires limitées, les initiatives des Maires sur les questions énergétiques seront nécessairement restreintes. Elles ne sont cependant pas vouées à être nulles. **L'un des premiers leviers est sans doute la rénovation énergétique des bâtiments publics (cf. supra). Le second levier est de développer des initiatives en matière d'autoconsommation énergétique, d'abord au niveau du parc privé, ensuite au niveau des bâtiments publics, et enfin au niveau de la commune entière.** D'autres communes, plus avancées, ont contribué au développement d'une stratégie industrielle locale pour structurer une filière spécialisée dans la rénovation énergétique. Du reste, les initiatives qui ont été couronnées de succès ont laissé la place à l'expérimentation, en coopération avec les autres strates de collectivités territoriales et avec les industriels.

La transition énergétique sera une des clefs essentielles pour assurer, lors du prochain mandat, le bon fonctionnement de l'ensemble des services publics locaux.

L'alimentation est aujourd'hui au cœur des politiques de transition. Chaque jour, **7 millions de repas sont servis en restauration collective**<sup>24</sup>, dans les écoles, les crèches, les EHPAD ou les hôpitaux. Ce service public essentiel relie santé, éducation et développement local. Pourtant, dans les petites villes, la hausse des prix, la disparition des commerces alimentaires et la fragilisation des exploitations agricoles menacent l'accès à une alimentation saine et durable.

Les Maires des petites villes sont en première ligne pour relever ce défi. En s'appuyant sur leurs **cantines scolaires** et leurs **cuisines collectives**, ils font de l'alimentation un levier de santé publique et d'économie de proximité. Depuis 2022, la loi EGALIM, complétée par la loi Climat et Résilience, impose **50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique**<sup>25</sup> : ces objectifs ne pourront être atteints sans un soutien accru aux communes.

Dans ce contexte normatif plus favorable, **il est de la responsabilité des communes de structurer les filières d'approvisionnement** : création de légumeries intercommunales, mutualisation logistique, partenariats entre producteurs, restaurations collectives et acteurs de l'économie sociale. **Ces initiatives permettent de réduire le gaspillage, de garantir une rémunération juste aux agriculteurs et d'ancrer l'économie dans le territoire.**

Investir dans l'alimentation durable pour une commune est aussi un facteur pour favoriser le lien social : les marchés de producteurs, les jardins partagés ou les ateliers cuisine favorisent la convivialité et l'éducation au goût.

21 France Renouvelables, « Les énergies renouvelables peuvent-elles résoudre la crise énergétique mondiale ? », 2025.

22 Terra Nova, « Pour des transitions énergétiques locales », 2017.

23 Projet de loi de finances, version déposée en octobre 2025, « Rationalisation des soutiens aux énergies renouvelables ».

24 ADEME, « Alimentation durable – Restauration collective et transition alimentaire », 2024.

25 Ministère de l'Agriculture, « Plateforme Ma Cantine, suivi de la loi EGALIM », 2025.

Dans le prolongement de cette dynamique, un autre défi central des prochaines années concerne la gestion de l'eau, ressource stratégique devenue plus fragile sous l'effet du changement climatique. **Les épisodes de sécheresse, l'évolution des normes européennes et les pollutions diffuses imposent un pilotage local plus précis et une connaissance fine des réseaux.** La gestion de l'eau constituera ainsi un enjeu prioritaire du prochain mandat, dans la droite ligne du *Plan Eau*<sup>26</sup>, présenté par l'État et structuré autour de trois enjeux et cinquante-trois mesures, qui met l'accent sur **la sobriété, la protection des captages et la sécurisation des usages essentiels**.

Les communes, qu'elles agissent seules ou au sein de syndicats spécialisés, sont en première ligne pour garantir une alimentation en eau potable fiable : surveillance sanitaire, entretien et rénovation des réseaux, lutte contre les pertes, protection des **aires d'alimentation de captage** et information régulière des usagers. Ces responsabilités croissantes impliquent des investissements lourds et continus, indispensables pour assurer la continuité du service public de l'eau.

Elles peuvent également renforcer leur action en menant des **campagnes locales de sobriété**, en modernisant les équipements municipaux les plus consommateurs, en développant lorsque cela est possible des solutions de **récupération ou de réutilisation d'eaux non potables**, et en intégrant plus systématiquement la gestion durable de l'eau dans les projets d'aménagement, qu'il s'agisse de désimperméabiliser les sols, de préserver les zones humides ou d'améliorer la gestion des eaux pluviales. L'ensemble de ces leviers permet de renforcer la résilience des petites villes face aux aléas climatiques et d'inscrire la gestion de l'eau dans une approche cohérente de production et de consommation locales.

Dans le même esprit, la gestion des **déchets** relève souvent de l'intercommunalité, mais la commune reste au premier plan pour améliorer la qualité des espaces et des usages : prévention des dépôts sauvages, optimisation des points d'apport volontaire, amélioration du **tri à la source**, accompagnement de la tarification incitative et sensibilisation des usagers. Sur les réseaux, l'entretien régulier des bouches d'égout, la surveillance des zones d'infiltration et la modernisation des équipements permettent de préserver la **qualité de l'eau** et de limiter les pollutions diffuses. Enfin, la veille sur la **qualité de l'air** en particulier autour des écoles, des axes de circulation ou des zones d'activités peut s'appuyer sur des outils de mesure et d'alerte, des plans de circulation apaisée et une gestion cohérente du végétal urbain.

## ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Structurer des filières alimentaires locales pour la restauration collective.
- Sécuriser durablement l'accès à l'eau potable et adapter les réseaux face au changement climatique.
- Développer un mix énergétique, en lien avec les besoins du territoire, en vue d'accroître l'autoconsommation.
- Prioriser le nouveau mandat sur la rénovation thermique des bâtiments et notamment les bâtiments scolaires.

26 Ministère de la Transition écologique, « *Plan Eau : 3 enjeux, 53 mesures* », 2024-2025.

# III BIEN VIVRE GRÂCE À UN SERVICE PUBLIC LOCAL FORT ET ACCESSIBLE

Le service public, c'est le cœur battant des petites villes : sécurité, culture, solidarité, innovation.

Les petites villes sont les garantes d'un **État au quotidien**, proche des habitants. Dans un contexte de vieillissement de la population, de fractures territoriales et de pressions économiques, elles incarnent une promesse : celle d'un service public humain, équitable et innovant. Une large partie des Français résident dans une petite ville qui fait vivre une école, une bibliothèque, un centre communal d'action sociale ou une maison de santé. Ce réseau de proximité, tissé par les communes, conditionne la cohésion nationale.

## A. BIEN PROTÉGER : LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN ET LES POLICES MUNICIPALES

La sécurité dans les petites villes n'est pas seulement une affaire de caméras ou de statistiques : elle repose avant tout sur **la confiance, la proximité et la présence humaine**. Les habitants attendent une tranquillité du quotidien, la garantie que l'espace public reste un lieu partagé, apaisé et sûr.

Si les petites villes demeurent globalement moins exposées que les grandes agglomérations, elles ne sont pas épargnées par les grandes problématiques nationales : narcotrafic, incivilités, nuisances, trafics routiers... Autant de phénomènes qui, même lorsqu'ils restent quantitativement limités, pèsent fortement sur le **sentiment de sécurité**. D'autres enjeux, longtemps invisibles, prennent également de l'ampleur : **violences intrafamiliales, cyberviolences, harcèlement en ligne**. Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMI) rappelle ainsi, dans son rapport Insécurité et délinquance 2024, que les escroqueries sont passées de 333 500 en 2016 à 511 700 en 2023, et que la moitié de ces faits sont désormais liés au numérique.

Dans ce contexte, les polices municipales sont devenues des **acteurs essentiels du quotidien**. Leurs missions évoluent : prévention des incivilités, médiation, accompagnement des publics fragiles, gestion de la vidéoprotection. Mais, malgré ce rôle croissant, **le Maire demeure le principal détenteur du pouvoir de police administrative ; un pouvoir limité par les moyens humains et financiers de sa commune**. Il faut également rappeler que nombre de petites villes ne disposent pas de police municipale.

La sécurité du quotidien ne se résume pourtant pas à la sécurité policière : elle englobe la sécurité sociale et sanitaire. Maintenir une présence médicale, prévenir les violences intrafamiliales, renforcer les liens entre police, écoles, associations et services sociaux sont des enjeux tout aussi fondamentaux. **La sécurité civile est également un pilier trop souvent invisible** : plus de 79 % des sapeurs-pompiers français sont des volontaires, largement implantés dans les petites villes<sup>27</sup>.

Ici, la sécurité prend une dimension véritablement collective. Il s'agit moins de surveiller que de prendre soin, d'être visible, réactif et humain. **La sécurité est un bien commun : elle repose sur l'engagement coordonné de l'ensemble des acteurs locaux** et sur le renforcement du contrat social entre habitants, élus et services publics.

## ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Assurer une présence renforcée dans les quartiers prioritaires.
- Développer le principe des réserves communales de police municipale, pour renforcer la présence sur le terrain lors de pics d'activité ou d'événements.
- Renforcer la coopération entre forces de sécurité intérieure et polices municipales, via les CLSPD lorsqu'ils existent, afin de concrétiser le principe de « continuum de sécurité ».
- Faire des polices municipales des acteurs de la sécurité de proximité en développant la mutualisation des moyens financiers et humains pour nos polices municipales, alors que seuls 3 % des policiers municipaux relèvent aujourd'hui d'un établissement intercommunal<sup>28</sup>.

27 Fédération nationale des sapeurs-pompiers, 2024.

28 DGCL, *Les collectivités en chiffres*, 2025.

## B. BIEN PARTAGER : CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL

Dans les petites villes, la culture et la vie associative sont bien plus qu'un supplément d'âme : **elles constituent le socle du vivre-ensemble**. Selon l'INJEP dans son édition 2023 des « Chiffres clés de la vie associative », la France compte aujourd'hui environ **1,5 millions d'associations actives**, avec un volume significatif de bénévolat.

Ainsi, pour les petites villes, c'est un maillage associatif dense qui fait vivre le territoire : associations culturelles, sportives, sociales, éducatives, etc., souvent animées par des bénévoles ancrés dans la vie locale.

L'enquête 2025 menée par l'Observatoire des Politiques Culturelles auprès de communes petites et moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes (moins de 50 000 habitants) montre que **57 % des communes interrogées ont déclaré une stabilité de leur budget culturel entre 2024 et 2025 (plus que la moyenne nationale)**.

D'un point de vue qualitatif, cela signifie que les petites villes continuent d'investir, du moins de maintenir, des équipements et des services structurants : bibliothèques municipales, médiathèques, écoles de musique, stades, salles de spectacle, tiers-lieux culturels, etc. Ces équipements ne sont pas un simples « luxe » : ils représentent un investissement et un choix concret pour la cohésion sociale, l'attractivité territoriale, l'éducation, le bien-être et le lien entre habitants.

Des politiques publiques locales innovent en ce sens : mise en réseau des médiathèques, subventions croisées entre sport, culture et inclusion, soutien à des festivals participatifs, développement de tiers-lieux. Ces initiatives offrent aux habitants des opportunités de participation, d'engagement, de rencontres intergénérationnelles, de mixité sociale bref, des outils concrets de lien social.

Pour de nombreuses petites villes, la culture est aussi un levier de revitalisation : un festival, un lieu de spectacle vivant ou un tiers-lieu réaménagé peut redonner vie à un centre-ville, raviver le commerce local, recréer un espace public vivant, encourager l'installation de familles ou d'actifs, attirer un tourisme de qualité et affirmer le rôle stratégique de la ville dans son territoire.

Mais « bien partager » suppose aussi de lutter contre les fractures d'accès qu'elles soient numériques, sociales ou générationnelles. Les équipements publics (bibliothèques, médiathèques, maisons de quartier, salles de sport, etc.) doivent rester **des lieux ouverts, collaboratifs, accessibles à tous** : aux jeunes comme aux personnes âgées, aux familles modestes comme aux plus favorisées, aux actifs comme aux précaires.

### ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Aider à l'ingénierie associative et culturelle : accompagnement technique et conseil pour monter des projets, candidater à des financements et structurer les associations.
- Assurer la liberté de création et l'autonomie artistique : préserver des subventions non conditionnées à un format ou type de projet, pour permettre l'expérimentation et soutenir des initiatives innovantes locales.
- Garantir l'accès de tous à la culture.
- Sanctuariser et garantir le budget culture lors du prochain mandat.

### C. BIEN ACCOMPAGNER : NOUVEAUX USAGES, TIERS-LIEUX, MAISONS FRANCE SERVICES ET MUTUALISATION LOCALE

Les mairies sont aujourd’hui le visage concret du service public de proximité. Chaque jour, elles accueillent, orientent, accompagnent et informent les habitants sur leurs droits, leurs démarches ou leurs projets. C'est là que l'action publique prend sens : dans le contact humain, la polyvalence et la réactivité.

En 2025, la France compte près de **2 800 Maisons France services<sup>29</sup>**, maillant l’ensemble du territoire et offrant à chaque citoyen un accès à ses démarches administratives à moins de 30 minutes de chez lui. Ce réseau constitue une avancée majeure, mais il doit désormais être **consolidé avant d'être élargi**. De nombreux élus alertent sur la fragilité de son financement, l’insuffisance des moyens pour maintenir des agents qualifiés à temps plein et le manque de visibilité pluriannuelle des subventions<sup>30</sup>.

En complément, les communes peuvent développer des projets de **tiers-lieux, espaces mutualisés ou médiathèques réinventées**, pour en faire de véritables plateformes du service public. Elles peuvent par exemple s’appuyer sur le programme national « *Nouveaux lieux, nouveaux liens* », qui a permis de soutenir **plus de 2 500 tiers-lieux<sup>31</sup>**, dont une large part dans des petites villes. Ces espaces hybrides accueillent **télétravail, formation, emploi, culture et innovation sociale**.

**Moderniser le service public ne signifie pas le dématérialiser, mais le rendre plus humain, plus simple et plus proche.** C'est en donnant aux élus les moyens d'agir localement que l'État restaurera la confiance et l'efficacité du service public républicain.

### ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Moderniser l'accueil communal en favorisant l'accompagnement humain.
- Transformer les tiers-lieux et les espaces mutualisés en plateformes du service public.
- Réduire la fracture numérique des séniors en mettant en place des ateliers d'initiation et de médiation numérique.

29 ANCT, « *Bilan national Maisons France services* », 2025.

30 Sénat, *Rapport d'information sur la présence territoriale des services publics*, 2024.

31 Ministère de la Cohésion des territoires, *Bilan du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »*, 2025.

# IV BIEN VIVRE EN TRAVAILLANT ET EN CONSOMMANT LOCAL

Les petites villes doivent redevenir des territoires de production et d'emploi, moteurs d'une économie locale durable et responsable.

## A. BIEN PRODUIRE : RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES ET RÉINDUSTRIALISATION

**La question de la responsabilité territoriale des entreprises s'inscrit dans une évolution plus large du rôle social de l'activité économique.** Au-delà de leur fonction productive, les entreprises peuvent être considérées comme des acteurs à part entière du développement local. Leur implication dans la vie du territoire – qu'il s'agisse d'emploi, de formation, d'innovation ou de participation à des projets collectifs – constitue un facteur important de cohésion et d'attractivité. Ce mouvement rejoue l'idée selon laquelle la création de valeur ne peut plus être pensée uniquement à l'échelle de l'entreprise, mais doit être envisagée dans son interaction avec l'écosystème territorial dans lequel elle s'insère.

Plusieurs pistes stratégiques émergent pour structurer cette responsabilité territoriale. Ainsi, **les communes peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en réseau des entreprises présentes sur leur territoire**<sup>32</sup>. En favorisant la coopération interentreprises, la circulation de l'information, ou encore l'émergence de projets partagés, les collectivités peuvent contribuer à renforcer les capacités locales d'innovation et à consolider les filières économiques. Ce rôle d'animation apparaît d'autant plus déterminant que de nombreuses petites et moyennes entreprises manquent de ressources pour initier seules de telles dynamiques.

Parallèlement, **la notion de « dividende territorial »,** entendue comme une extension du « dividende sociétal » pourrait être investie par les collectivités<sup>33</sup>. Il s'agit d'un mécanisme visant à encourager les entreprises à réinvestir une partie de la valeur créée dans des actions structurantes pour le territoire – par exemple dans la transition écologique, la revitalisation commerciale, l'inclusion ou la formation. Ce concept traduit l'idée que les entreprises bénéficient d'infrastructures, de services et d'un capital social local, et qu'elles peuvent en retour contribuer à leur consolidation. Ensemble, ces propositions esquiscent une évolution du développement local fondée sur une coopération renouvelée entre acteurs publics et privés.

La réindustrialisation du pays devra prendre en compte des nouvelles dynamiques pour réussir. Cela est d'autant plus nécessaire que la réindustrialisation s'inscrit aujourd'hui dans un contexte marqué par la contrainte forte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), introduit par la loi Climat et Résilience de 2021. Ce cadre impose de repenser la localisation des activités productives, la gestion du foncier et les stratégies territoriales de développement. L'enjeu est particulièrement aigu pour les petites villes et les territoires non métropolitains, qui concentrent une grande partie du tissu industriel national. En effet, **près de 70 % des emplois industriels se situent dans des communes de moins de 20 000 habitants**, ce qui fait de ces espaces la véritable « base arrière » de la compétitivité nationale. Leur rôle dépasse largement leur poids démographique : ils structurent des filières, abritent des savoir-faire et constituent un maillon essentiel de la résilience économique du pays.

<sup>32</sup> Institut Terram, « La responsabilité territoriale des entreprises », 2025.

<sup>33</sup> Fondation Jean Jaurès, « Le dividende territorial : outil de la responsabilité territoriale des entreprises », 2025.

Dans le même temps, la législation ZAN fixe un cap exigeant : stopper toute artificialisation nette des sols d'ici 2050, avec une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031. La loi ZAN 2 de juillet 2023 a précisé la gouvernance de ce dispositif, renforçant le suivi de la consommation foncière et la territorialisation des objectifs. **Cette contrainte intervient à un moment où la réindustrialisation est identifiée comme un levier majeur de cohésion territoriale et d'emploi** : pour 100 emplois industriels créés, on estime en moyenne 134 emplois indirects générés dans les services, la logistique ou les sous-traitances locales<sup>34</sup>. Le maintien de populations dans les petites villes dépend donc étroitement de la capacité à conforter l'emploi industriel.

**Ce croisement entre impératif écologique et impératif productif place la question du foncier au cœur des politiques publiques territoriales.** Les communes industrielles doivent simultanément accueillir de nouvelles activités, limiter l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels. Les marges de manœuvre foncière sont réduites, notamment pour les petites collectivités disposant d'un patrimoine limité ou fragmenté. Dès lors, **la réindustrialisation ne peut reposer sur les logiques d'extension qui ont prévalu durant les décennies précédentes : elle suppose une transformation profonde des modes de production et d'aménagement.**

Plusieurs leviers permettent d'articuler ces objectifs. D'abord, **le développement d'une politique d'attractivité territoriale**, fondée sur l'investissement dans les équipements économiques et publics, reste déterminant. La qualité des infrastructures, de l'offre de services ou de la formation contribue directement à l'installation ou au maintien d'activités productives. Ensuite, **l'encouragement à la réhabilitation des friches industrielles, commerciales ou militaires**, ainsi que la densification des zones d'activité existantes, apparaît comme un axe prioritaire.

Ces opérations permettent de limiter la consommation foncière tout en valorisant des espaces déjà artificialisés. Elles s'inscrivent dans l'esprit même du ZAN, qui priviliege la sobriété foncière et la requalification plutôt que la création de nouvelles zones. Un des enjeux majeurs pour les petites villes sera par conséquent, dans ce contexte, **de réserver du foncier disponible pour les activités industrielles, sous-la forme d'espaces « clefs-en-mains »** où les industriels n'auront pas à réaliser d'investissement de mise en l'état supplémentaire (dépollution) ou d'études supplémentaires (anticipation des études « quatre saisons »).

Enfin, les territoires peuvent s'appuyer sur **l'ingénierie mutualisée proposée par d'autres collectivités**, ainsi que sur l'ingénierie d'État mobilisée à travers des dispositifs tels que Territoires d'industrie. Cette démarche facilite la structuration de projets complexes, l'accès à l'expertise technique et le montage de financements adaptés.

La réindustrialisation dans le cadre du ZAN ne repose donc pas sur une opposition entre économie et écologie, mais sur une capacité collective à repenser les modes d'aménagement, à optimiser le foncier existant et à renouveler les formes de coopération territoriale. Elle constitue un défi majeur pour la France, mais également une opportunité de moderniser les territoires industriels et de renforcer leur résilience.

## ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Développer une démarche de responsabilité territoriale des entreprises sur le territoire.
- Accélérer la réhabilitation des friches industrielles, dans une logique d'attractivité territoriale.
- Concilier les enjeux de sobriété foncière avec l'objectif de réindustrialisation de nos territoires.

34 La Fabrique de l'Industrie, « *L'industrie, un contributeur sous-estimé à la création d'emplois en France* », 2025.

## B. BIEN CONSOMMER LOCALEMENT : REDYNAMISER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le commerce de proximité connaît depuis plusieurs années une fragilisation profonde liée à l'évolution des modes de consommation. Deux dynamiques majeures expliquent cette situation. D'une part, **le commerce périphérique, souvent concentré dans les zones commerciales en entrée de ville, capte une part importante des flux** où sont installées des grandes surfaces à l'offre diversifiée. D'autre part, **la progression continue du commerce en ligne modifie durablement les comportements d'achat** et accentue la concurrence sur les prix, les délais et la disponibilité des produits. Ces tendances exercent une pression forte sur les commerces indépendants, déjà confrontés à des charges élevées, à des coûts immobiliers parfois et à des difficultés de transmission.

Pour autant, **le commerce de proximité** ne constitue pas seulement un levier économique ou un service marchand : **il est également un vecteur essentiel de lien social**, d'animation urbaine et de qualité de vie. Dans de nombreuses petites villes, la vitalité commerciale conditionne la perception même du centre-ville et contribue à la cohésion du tissu social. La présence de commerces structurants, l'offre de services de première nécessité, l'animation des rues et des places favorisent la fréquentation, la sécurité, le vivre-ensemble et l'attractivité résidentielle. **La redynamisation du commerce n'est donc pas uniquement un enjeu commercial : elle touche à l'équilibre territorial, à la revitalisation des centres-villes et à la transition vers des modes de consommation plus locaux et durables**, notamment par le développement des circuits courts.

Face à ces constats, plusieurs leviers peuvent être mobilisés. Le premier consiste à **adapter le linéaire commercial à la démographie locale, à la structure des besoins et à la saisonnalité**. Dans les territoires touristiques, les commerces doivent pouvoir répondre à des pics d'activité tout en maintenant une viabilité économique hors saison. Dans d'autres communes, l'ajustement du nombre de cellules commerciales et la diversification de l'offre apparaissent indispensables pour éviter la vacance et l'effet de « vitrines fermées ».

L'augmentation de la fréquentation des centres-villes passe également **par une mise en récit du territoire et par la création d'événements attractifs**. Marchés itinérants, concept stores éphémères, animations régulières et programmation culturelle contribuent à générer des flux, à renforcer l'image du centre-ville et à attirer des publics différents. Ces actions doivent s'inscrire dans une stratégie stable de marketing territorial, associant acteurs économiques, habitants et collectivités.

**Pour lutter contre la vacance commerciale, certaines mesures financières et réglementaires peuvent être mobilisées.** La taxe sur les locaux commerciaux vacants, lorsqu'elle est appliquée, crée une incitation à la remise sur le marché des cellules inoccupées. Par ailleurs, le développement de locaux mixtes, combinant habitat et commerce, peut favoriser une meilleure utilisation des rez-de-chaussée tout en renforçant le flux de consommateurs dans les centres-villes. De même, l'adoption d'une politique de commande publique de proximité permet de soutenir les producteurs et commerçants locaux.

La coopération institutionnelle constitue un autre levier essentiel. Dans un contexte où les communes ne disposent plus d'un dispositif équivalent au FISAC, **il devient nécessaire de renforcer les partenariats avec les unions de commerçants, les chambres consulaires et les chambres d'artisanat**. Ces acteurs disposent d'une expertise fine du tissu économique local, d'outils d'accompagnement et de capacités d'ingénierie utiles aux collectivités. Les dispositifs de revitalisation tels que Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ou Villages d'Avenir fournissent, quant à eux, des ressources techniques permettant de structurer des stratégies commerciales cohérentes à l'échelle locale.

Le rapport de la mission sur l'avenir du commerce de proximité propose également plusieurs pistes opérationnelles. La première consiste à développer les contrôles de notoriété avant la création d'activités commerciales. Cette procédure, couramment utilisée par les institutions financières, permet de vérifier l'identité des porteurs de projet et de limiter les risques liés à des activités illégales ou frauduleuses. Le renforcement de la présence de forces de police et la garantie de la propreté de l'espace public participent également de la sécurisation du «parcours marchand», condition indispensable à la fréquentation.

Sur le plan stratégique, **la création ou la mise à jour d'un schéma directeur commercial des bassins de consommation constitue un outil structurant pour articuler les choix publics et privés**. Décliné dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi), il permet d'anticiper les évolutions de l'offre, de maîtriser l'implantation des grandes surfaces et de coordonner les acteurs locaux. Parallèlement, des observatoires locaux des loyers commerciaux peuvent être mis en place pour objectiver les niveaux de loyers, suivre les taux de vacance et éclairer l'action publique. Le recours au droit de préemption commercial, lorsqu'il est mobilisé, permet aux collectivités d'intervenir directement pour préserver la diversité commerciale.

La redynamisation passe aussi par des approches expérimentales, comme les «**commerces à l'essai**», qui permettent à des porteurs de projet de tester une activité à moindre risque, dans des locaux mis à disposition temporairement. **L'organisation régulière d'animations et d'événements, touchant l'ensemble du centre-ville, contribue enfin à renforcer la fréquentation et à repositionner le commerce dans un usage plus convivial et plus collectif**. L'instauration de leviers fiscaux incitatifs pour remettre sur le marché les biens vacants complète ce dispositif, en encourageant les propriétaires à réinvestir dans l'entretien et la location des locaux.

En somme, **la redynamisation du commerce de proximité et le soutien aux circuits courts nécessitent une combinaison d'actions économiques, urbaines, réglementaires et sociales**. La revitalisation commerciale constitue un enjeu transversal mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire et conditionnant, à terme, l'attractivité et la qualité de vie des centres-villes.

## ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Adopter une démarche d'identification du commerce vacant.
- Réenchanter le commerce de centre-ville à travers le développement de manifestations festives.
- Favoriser la mixité des commerces pour redynamiser les centres-villes.

## C. BIEN INNOVER : LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

En 2025, alors que la majorité des démarches administratives et commerciales se dématérialisent, **13 millions de Français restent éloignés du numérique**<sup>35</sup>. Dans les petites villes, la fracture numérique accentue les inégalités sociales et territoriales : 41% des habitants déclarent ne pas maîtriser les outils digitaux nécessaires à leurs démarches quotidiennes<sup>36</sup>.

Les Maires des petites villes se mobilisent déjà pour faire du télétravail une **opportunité territoriale**. La création et la labellisation d'**espaces de coworking et de « proxit travail »** au cœur des bourgs y contribuent. Ces tiers-lieux permettent en effet de réduire les trajets pendulaires, de **revitaliser les centres-villes** et de renforcer le tissu économique local. La Dares estime que **5,6 millions d'actifs** télétravaillent régulièrement<sup>37</sup> ; dans les petites villes. Ces pratiques créent de nouvelles dynamiques : moins de mobilité subie, plus de consommation locale, et une attractivité résidentielle accrue.

L'action communale peut en outre s'appuyer sur trois priorités complémentaires : **l'inclusion numérique, la médiation numérique et la cybersécurité**.

En matière d'inclusion, la commune peut renforcer l'accès de tous aux usages du numérique en mettant à disposition des espaces publics équipés (ordinateurs, Wi-Fi gratuit) dans la médiathèque, la mairie ou des lieux associatifs. Elle peut proposer des ateliers d'initiation ( premiers pas, démarches en ligne, utilisation du smartphone) en partenariat avec des associations locales ou des services sociaux, et repérer les publics les plus éloignés (séniors, jeunes sans équipement, personnes en situation de précarité) via un diagnostic communal. Le prêt ou la mise à disposition d'équipements reconditionnés peut compléter cette action.

Pour ce qui est de la médiation, la commune peut structurer une offre de médiation en soutenant la présence d'un **médiateur numérique** (via *France Services*, un EPN ou un agent mutualisé). Ce médiateur accompagne individuellement les usagers, facilite la relation avec les services publics et anime des **ateliers thématiques** (identité numérique, outils collaboratifs, parentalité numérique). La mise en réseau des acteurs locaux (écoles, associations, travailleurs sociaux) permet d'adapter l'action aux besoins du territoire.

Enfin, en matière de cybersécurité, la commune peut mettre en œuvre des **mesures d'hygiène numérique** : sauvegardes régulières, gestion des mots de passe, mises à jour automatiques, charte informatique interne. Des **sensibilisations auprès des agents** (phishing, données personnelles) et des campagnes d'information citoyenne (bons réflexes, risques courants) renforcent la prévention. La commune peut également s'appuyer sur **l'ANSSI**, sur le **GIP Cybermalveillance**, ou les dispositifs régionaux pour auditer ses pratiques et améliorer la résilience de ses systèmes.

## ■ LES PRÉCONISATIONS DE L'APVF

- Faire de l'inclusion numérique un service communal prioritaire, avec des espaces publics équipés et accessibles à tous.
- Développer des tiers-lieux pour le télétravail, l'apprentissage et les démarches administratives.
- Renforcer la cybersécurité au niveau communal pour protéger les services et les usagers.

<sup>35</sup> Banque des Territoires, « *Baromètre de l'inclusion numérique* », 2024.

<sup>36</sup> Insee, « *Conditions de vie et numérique* », 2024.

<sup>37</sup> Dares, « *Télétravail en France – Bilan* », 2024.

# NOS PRINCIPALES PRÉCONISATIONS POUR DES PETITES VILLES PLUS BIENVEILLANTES

- 1** Créer un poste d'adjoint dédié à la santé dans les petites villes.
- 2** Combattre l'isolement et la solitude des personnes âgées par une stratégie du lien social au cœur des politiques publiques locales.
- 3** Lutter efficacement contre l'habitat indigne, en s'appuyant sur les pouvoirs de police du Maire et les opérateurs agréés.
- 4** Faire des polices municipales des acteurs de la sécurité de proximité en développant la mutualisation des moyens financiers et humains pour assurer le continuum de sécurité.
- 5** Prioriser le nouveau mandat sur la rénovation thermique des bâtiments et notamment les établissements scolaires
- 6** Former les agents du périscolaire aux enjeux d'inclusion pour mieux accompagner les enfants porteurs de handicaps.
- 7** Sanctuariser et garantir le budget culture lors du prochain mandat.
- 8** Réduire la fracture numérique des séniors en mettant en place des ateliers d'initiation et de médiation numérique.
- 9** Concilier les enjeux de sobriété foncière avec l'objectif de réindustrialisation de nos territoires.
- 10** Favoriser la mixité des commerces pour redynamiser les centres-villes.

## ET APRÈS !

Ce manifeste n'a pas de conclusion. Il se veut une ouverture vers un futur plus désirable dans nos petites villes, pour nos concitoyens. La question des moyens continuera sans nul doute à se poser dans un contexte économique et financier tendu et il faudra donc opérer des choix et s'y tenir. De même, il n'est pas interdit de souhaiter que le nouvel acte de décentralisation en préparation donnera enfin plus de clarté, de liberté et d'efficacité à l'action publique locale qui doit être plus que jamais un moteur de justice, de cohésion et de développement dans nos territoires.

“

L'attention portée  
aux autres est la forme  
la plus rare et la plus  
pure de la générosité.

”

**SIMONE WEIL**

*Lettre au philosophe Joël Bouscat, 1942.*



42, boulevard Raspail  
75007 Paris

Tél. : 01 45 44 00 83 – [contact@apvf.asso.fr](mailto:contact@apvf.asso.fr)  
[www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)

